Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_123-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-123

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Approbation de l'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 Conseil Régional de Bretagne

Projet de territoire Trajectoire 2030 :
Orientation stratégique n°25 "Conforter l'équilibre territorial"

Rapporteur : Joëlle Huon

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de son « engagement pour la cohésion des territoires » inscrit dans le prolongement de la Breizh Cop, la Région Bretagne alloue une enveloppe d'un montant de 2 977 465 € au territoire de Morlaix Communauté pour les années 2023-2025 (reliquat 2022 inclus) au titre de son dispositif Bien vivre partout en Bretagne.

Les projets inscrits dans la convention 2023-2025 signée le 16 octobre 2024 entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté s'articulent autour de 3 axes :
- accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_123-DE

- adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- améliorer l'accès aux services de proximité

Cette convention prévoit une clause de revoyure permettant de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement. Dans ce cadre, un reliquat des crédits de 757 900 € a été mobilisé par la Région Bretagne correspondant aux montants non fléchés lors de la négociation initiale de la convention, aux évolutions de projets inscrits dans la convention et aux reliquats disponibles suite à des subventions votées en commission permanente régionale.

Pour Morlaix Communauté, deux évolutions intègrent cet avenant :

- Maintien du montant de la subvention régionale de 320 000€ sur le projet de maison de la culture et la langue bretonne Ti Ar Vro, avec un taux d'accompagnement dérogatoire de 26 % s'agissant d'un projet à rayonnement.

- Permutation de la subvention de 99 000 € initialement attribuée pour les études pré-opérationnelles de réouverture de la rivière vers le projet de rénovation et aménagement d'un bâtiment de la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour une salle d'exposition/espace des arts

Le projet d'avenant de la convention « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » détaillant les projets et montants attribués est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver l'avenant à la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » du Conseil Régional de Bretagne pour le territoire de Morlaix Communauté**
- **d'autoriser le Président à poursuivre les demandes de subventions de Morlaix Communauté, ainsi que les démarches nécessaires à l'exécution du présent avenant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ